



publication 31/07/2026

SERVICE MARCHES PUBLICS

N/Réf : LC

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**

**N°2026-536**

Le maire de la Commune de Honfleur (Calvados)

Vu l'article L 2122.18 du Code général des collectivités territoriales

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1.** Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Adjoint au maire, est autorisé à me représenter en qualité de président de la commission des marchés à procédure adaptée du **mardi 04 aout 2026 à 14h00**.

L'ordre du jour portera sur le point suivant :

- M202601200 – Entretien couverture pour la ville de Honfleur
- M202601300 – MOE pour la réhabilitation du « crevettier »

Il est habilité à signer les documents qui seront établis lors de cette commission.

**ARTICLE 2.** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Lisieux, Monsieur le receveur Municipal, Monsieur le secrétaire général de la ville de Honfleur, chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Honfleur, le 29 juillet 2026

Le Maire  
Nicolas PUBREUIL

